



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

imprimerie

Question orale n° 111

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par des entreprises françaises reprises par des groupes étrangers, en terme tant d'activité que d'emploi. Ainsi, la société ISB (Imprimerie spéciale de banque), installée à Montreuil, a été reprise, début 1997, par le groupe canadien Pollard Banknote Limited. Or ISB produisait les tickets de jeux de la Française des jeux et, depuis cette reprise, Pollard en a transféré la production au Canada, ISB ne conservant que l'impression de deux tickets. Il est tout de même étonnant qu'une entreprise nationale comme la Française des jeux accepte la délocalisation de cette production alors qu'il y a en France des sociétés dont la technologie permettrait tout à fait d'assurer l'impression. Cette délocalisation pourrait avoir des conséquences très graves en terme d'emplois. Face à cette situation, le comité d'entreprise a d'ailleurs déclenché la procédure de droit d'alerte et la direction manifeste également sa préoccupation. Il souhaiterait, en conséquence, connaître sa position sur ce dossier et, plus généralement, ses intentions pour lutter efficacement contre les délocalisations d'activités de sous-traitance en lien direct avec des entreprises nationales.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Brard a présenté une question n° 111, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par des entreprises françaises, reprises par des groupes étrangers, en termes tant d'activité que d'emploi. Ainsi, la société ISB (Imprimerie spéciale de banque) installée à Montreuil a été reprise, début 1997, par le groupe canadien Pollard Banknote Limited. Or, ISB produisait les tickets de jeux de La Française des jeux et, depuis cette reprise, Pollard en a transféré la production au Canada, ISB ne conservant que l'impression de deux tickets. Il est tout de même étonnant qu'une entreprise nationale comme La Française des jeux accepte la délocalisation de cette production alors qu'il y a en France des sociétés dont la technologie permettrait tout à fait d'en assurer l'impression. Cette délocalisation pourrait avoir des conséquences très graves en termes d'emploi. Face à cette situation, le comité d'entreprise a d'ailleurs déclenché la procédure de droit d'alerte et la direction manifeste également sa préoccupation. Il souhaiterait, en conséquence, connaître sa position sur ce dossier et, plus généralement, ses intentions pour lutter efficacement contre les délocalisations d'activités de sous-traitance en lien direct avec des entreprises nationales.»

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés rencontrées, en termes tant d'activité que d'emploi, par des entreprises françaises reprises par des groupes étrangers. Ces derniers se comportent parfois comme le coucou, mais, au lieu de s'installer dans le nid qui ne leur appartenait pas auparavant, ils viennent en subtiliser les oeufs.

Ainsi, la société ISB, l'Imprimerie spéciale de banque, installée à Montreuil, a été reprise, début 1997, par le groupe canadien Pollard Banknote Limited. ISB produisait les tickets de jeu de La Française des jeux. Or, depuis cette reprise, Pollard en transfère progressivement la production au Canada, ISB ne conservant qu'une activité réduite, en volume et en technicité.

Il est tout de même étonnant qu'une entreprise nationale comme La Française des jeux accepte la délocalisation de cette production alors qu'il y a, en France, des sociétés dont la technologie permet tout à fait d'en assurer l'impression et qui, d'ailleurs, ont souvent des marchés très solides à l'étranger.

Cette délocalisation pourrait avoir des conséquences très graves sur l'emploi. Face à cette situation, le comité d'entreprise a d'ailleurs déclenché la procédure de droit d'alerte et la direction manifeste également sa préoccupation.

Je souhaiterais connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, votre position sur ce dossier et, plus généralement, vos intentions pour lutter efficacement contre les délocalisations d'activités de sous-traitance en lien direct avec des entreprises nationales, comme La Française des jeux dans le cas qui nous occupe, étant entendu qu'il ne s'agit pas de priver l'entreprise dont je parle, ISB, des commandes de La Française des jeux, mais de faire en sorte que celle-ci fasse respecter l'intérêt national par le propriétaire canadien.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Je remercie M. Brard de poser cette question qui concerne, en effet, un problème industriel très important. M. Dominique Strauss-Kahn m'a demandé de le représenter pour répondre.

Dans le cadre fixé par la législation sur les jeux, La Française des jeux offre, comme chacun le sait, au public une large gamme de jeux et en assure la production et la distribution. Pour ce faire, elle dispose d'une très large autonomie de gestion, comme l'a souhaité le législateur.

La société Imprimerie spéciale de banque - ISB - qui est un fournisseur traditionnel de La Française des jeux en tickets de loterie instantanée, a été fort chahutée par les résultats qu'elle a produits il y a quelques années et elle s'est trouvée en situation de règlement judiciaire en 1991.

Elle a pu être reprise par une entreprise internationale canadienne, la société Pollard, qui se situe au premier rang des spécialistes de la fabrication et de l'impression de tickets de loterie instantanée dans le monde. Cette reprise a, semble-t-il, permis de conforter la situation industrielle de l'Imprimerie spéciale de banque.

Des contrats d'approvisionnement en tickets de loterie sont passés régulièrement par La Française des jeux après appel d'offres. En juin 1996, La Française des jeux a lancé un appel d'offres international dans lequel elle a explicitement indiqué, à la demande de l'Etat, qu'une fabrication française ou européenne constituerait un critère d'appréciation des fournisseurs.

Cet appel d'offres a conduit à augmenter de manière très significative la part de marché que peut s'adjuger la société Pollard-ISB dans les approvisionnements de La Française des jeux, part de marché qu'elle a conquise sur d'autres fournisseurs.

Le contrat d'approvisionnement que La Française des jeux a passé avec Pollard préserve donc, je le pense sincèrement, l'activité d'ISB. L'usine de Montreuil, qui vous intéresse plus particulièrement, continue de produire les tickets des trois jeux phares de La Française des jeux et a enregistré une augmentation très importante du nombre de tickets commandés qui est passé de 660 millions de tickets en 1995 à près de 1 milliard en 1997.

M. Pierre Lellouche. C'est très civique !

M. Eric Doligé. Du pain et des jeux, voilà ce qui est proposé aux Français !

M. Pierre Lellouche. Les trente-cinq heures et les jeux ! Où est la morale ?

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. La politique d'appel d'offres de l'Etat permet à nos industries et, en particulier, à l'industrie très importante de l'imprimerie - qui est d'ailleurs située en région parisienne, ce qui prouve que l'industrialisation de cette région est toujours d'actualité - de conforter leur situation. Le partenariat avec la société canadienne s'effectue aujourd'hui de manière positive au profit de l'économie de votre commune, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté avec intérêt ce que vous avez dit de la politique de La Française des jeux et j'entends bien que le Gouvernement respecte l'autonomie de gestion pour ne pas retomber dans l'économie administrée. J'en suis tout à fait d'accord.

M. Eric Doligé. L'économie administrée ? L'économie dirigée !

M. Pierre Lellouche. Il faut privatiser, n'est-ce pas, cher monsieur Brard !

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. C'est M. Brard qui a raison !

M. Jean-Pierre Brard. M. Lellouche parle de ce qu'il ne connaît pas !

M. Pierre Lellouche. Oh si ! Les délocalisations, grâce à vous, je connais !

M. Jean-Pierre Brard. Vos brillants résultats devraient vous inciter à l'humilité, qui, il est vrai, n'est pas votre

première vertu ! Pourtant, elle vous honorerait !

M. Pierre Lellouche. Depuis vingt ans, vous faites dans les délocalisations !

M. le président. Monsieur Lellouche, je vous en prie ! Vous aurez la parole tout à l'heure pour poser votre question.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie, monsieur le président, de protéger ma liberté de parole.

M. Pierre Lellouche. Personne ne la menaçait !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le secrétaire d'Etat, les résultats difficiles d'ISB que vous avez rappelés sont tout à fait exacts. Ils résultent d'une décision un peu imprudente prise par l'un de vos prédécesseurs, qui avait donné très clairement la préférence au concurrent d'ISB pour l'installer dans sa commune.

Il y a donc en quelque sorte un devoir de réparation. L'appel d'offres, lancé par La Française des jeux, a été conclu dans les termes que vous relatiez. Mais le problème, c'est que le propriétaire canadien utilise ISB comme un faux nez pour obtenir des commandes qu'il fait produire dans d'autres établissements qui lui appartiennent au Canada. Il y a là, en quelque sorte, détournement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'attends de vous que, tout en respectant évidemment l'autonomie de gestion de La Française des jeux, vous demandiez à celle-ci de vérifier la sincérité des accords et de s'assurer que la production est réalisée dans les conditions qu'elle a définies et que l'entreprise Pollard n'utilise pas un subterfuge pour décrocher des marchés et organiser la production à l'étranger, mettant ainsi en cause l'emploi chez nous. De ce point de vue, La Française des jeux ne peut cautionner la destruction de l'emploi sur notre territoire.

M. Eric Doligé. C'est surprenant !

M. Pierre Lellouche. Oui, quel étonnant discours !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je remercie M. Brard des précisions qu'il vient d'apporter. Je vais demander à La Française des jeux de veiller, conformément, vous le savez, à l'intention du Gouvernement, à s'approvisionner en tickets auprès d'une entreprise qui, dans la mesure du possible, produit en France ou en Europe.

M. Jean-Pierre Brard. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 111

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 1998, page 242

Réponse publiée le : 21 janvier 1998, page 386

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 1998